

Terre de la grande Révolution, la France a marqué l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle et du mouvement ouvrier. Le terme même de syndicalisme est d'origine française et prend, dans certains pays comme en Allemagne, une connotation clairement révolutionnaire. Curieusement, la France n'est pas une terre de prédilection de l'anarchosyndicalisme. Le syndicalisme révolutionnaire qui s'y est développé a marqué fortement ses idées mais en diffère sur de nombreux points. Il semble que les libertaires français ont toujours eu du mal à accepter cette vision : les uns ont adopté une tendance anti-syndicaliste prononcée tandis que d'autres n'ont pas voulu dépasser le syndicalisme révolutionnaire tel qu'il a été formulé dans la Charte d'Amiens, pour évoluer vers celui de l'Association Internationale des Travailleurs, que l'on nomme aujourd'hui anarchosyndicalisme.

Pourtant, le courant anarchosyndicaliste est bien présent et ses origines remontent à la construction du mouvement ouvrier et à la genèse du socialisme français. La légende veut que ce soit lors de la révolte des canuts, de 1831, que le drapeau noir a été brandi pour la première fois, par les ouvriers en lutte. Bien avant, les « bras nus » (les sans-culottes) de 1792 avaient formulé des idées égalitaristes et prôné la démocratie directe de la fédération des « communes libres ».

Du XIX<sup>e</sup> à nos jours, malgré les vicissitudes de l'Histoire, le courant anarchosyndicaliste que représente la CNT-AIT apparaît en filigrane et semble porteur d'espoir. Cette brève histoire tente d'en retracer la trame pour nous permettre de nous situer dans le mouvement ouvrier français et tenir toute notre place dans la construction de notre internationale dans cette région du monde.

## La première internationale en France : de Proudhon à Bakounine.

*« Si j'avais à répondre à la question suivante : Qu'est-ce que l'esclavage ? et que d'un seul mot je répondisse : C'est l'assassinat, ma pensée serait d'abord comprise. Je n'aurais pas besoin d'un long discours pour montrer que le pouvoir d'ôter à l'homme la pensée, la volonté, la personnalité, est un pouvoir de vie et de mort, et que faire un homme esclave, c'est l'assassinat. Pourquoi donc à cette autre demande : Qu'est-ce que la propriété ? ne puis-je répondre de même : C'est le vol, sans avoir la certitude de n'être pas entendu, bien que cette seconde proposition ne soit que la première transformée ? J'entreprends de discuter le principe même de notre gouvernement et de nos institutions, la propriété »*<sup>1</sup> Par ces mots de 1840, Proudhon place le problème de la propriété au centre de la question sociale. Sa réflexion le mène à conclure que l'Etat est indissociable de l'exploitation et il proclame quelques années plus tard : *« Être gouverné, c'est être gardé à vue, inspecté, espionné, dirigé, légiféré, réglementé, parqué, endoctriné, prêché, contrôlé, estimé, apprécié, censuré, commandé, par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science, ni la vertu... Être gouverné, c'est être à chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est sous prétexte d'utilité publique et au nom de l'intérêt général être mis à contribution, exercé, rançonné, exploité, monopolisé, concussionné, pressuré, mystifié, volé; puis, à la moindre réclamation, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, garrotté, emprisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et pour comble, joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale !*»<sup>2</sup>. Très influent dans les milieux ouvriers français après 1848, Proudhon meurt peu de temps après la constitution de la première internationale à Londres et ne s'y investit pas. Par contre, les membres créateurs de la première internationale en France se revendiquent

de ses idées, comme Tolain. Ce sont des partisans du mutuellisme, ils défendent la propriété individuelle (qui n'entraîne pas l'exploitation) et se méfient des grèves.

Alors que le gouvernement français décide de contrer, par la répression, le développement de l'Internationale en France, une nouvelle génération plus radicale, proche de Bakounine, prend le relais, autour d'Eugène Varlin, et cherche à dépasser le mutuellisme qui se doit de déboucher sur le collectivisme et le syndicalisme. Dans la section française, un collectivisme anti-étatique (par ce qualificatif, Varlin et ses amis cherchent à se différencier du marxisme) succède au mutuellisme. Dès lors, et avec les vastes mouvements de grèves qui débutent en 1869, l'Internationale s'emploie à développer les associations ouvrières en France avec un certains succès, notamment à Paris, Lyon, au Creusot, Lille et Marseille. Pour exemple, Eugène Varlin crée la Société de solidarité des ouvriers relieurs de Paris, dont les statuts évoquent la nécessité de « *poursuivre l'amélioration constante des conditions d'existence des ouvriers relieurs en particulier, et, en général, des travailleurs de toutes les professions et de tous les pays, et d'amener les travailleurs à la possession de leurs instruments de travail* ». Ses efforts contribuent à la création le 14 novembre 1869 de la Fédération parisienne des sociétés ouvrières, qui plus tard passe à l'échelle nationale et deviendra ultérieurement la CGT. On peut considérer que cet engagement syndical des amis de Bakounine est à l'origine de la démarche anarchosyndicaliste, ce dernier l'explicitant ainsi : « *[L'Internationale] s'étendra [...] et s'organisera fortement à travers les frontières de tous les pays, afin que, quand la révolution amenée par la force des choses, aura éclaté, il se trouve une force réelle, sachant ce qu'elle doit vraiment faire, et par là même capable de s'en emparer et de lui donner une direction vraiment salutaire pour le peuple ; une organisation internationale sérieuse des associations ouvrières de tous les pays, capable de remplacer ce monde politique des Etats et de la bourgeoisie qui s'en va.* »<sup>3</sup>

## La Commune de Paris et ses conséquences.

La guerre de 1870 provoque la chute de l'Empire et la proclamation de la III<sup>e</sup> République. L'assemblée nationale est majoritairement monarchiste et les prussiens sont aux portes d'un Paris affamé. Le peuple parisien redoute une attaque prussienne et un retour à la monarchie, le 18 mars c'est l'insurrection et la Commune de Paris est proclamée. Les révolutionnaires parisiens reprennent le nom de Commune de Paris en référence à la Commune insurrectionnelle du 10 août 1792 qui avait renversé la Municipalité et provoquait la chute de la Monarchie Constitutionnelle en assiégeant le palais des Tuileries. C'est que les « communeux »<sup>4</sup> se placent dans la lignée de leurs grands-parents qui revendiquaient la démocratie directe et la fédération des communes libres de France. Le manifeste de la Commune est clair : *« Que demande Paris ? La reconnaissance et la consolidation de la République. L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de France. Les droits inhérents à la Commune sont : le vote du budget communal ; la fixation et la répartition de l'impôt ; la direction des services locaux ; l'organisation de sa magistrature, de sa police intérieure et de son enseignement ; l'administration des biens communaux ; le choix et le droit permanent de contrôle des magistrats et fonctionnaires communaux ; la garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail ; l'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale ; la Commune seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité... Paris ne veut rien de plus... à condition de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratiques des mêmes principes »*<sup>5</sup>.

Tout naturellement, les internationalistes participent activement à la Commune et représentent un quart de ses élus. Varlin s'emploie notamment à fédérer la garde nationale et d'en exclure les éléments qui viennent des classes aisées pour assurer une organisation révolutionnaire au peuple parisien. C'est que la garde nationale a toujours conservée en son sein un attachement au mandat impératif<sup>6</sup> et semble pouvoir jouer ce rôle si une dérive dictatoriale, semblable à celle de la terreur de Robespierre, venait

freiner et tuer l'élan révolutionnaire. La Commune n'a pas le temps d'en arriver à ces extrémités : isolée du reste de la France où les tentatives de Communes ont échoué, elle est réprimée par une armée de métier, mise en place par Thiers, avec l'assentiment de Bismarck qui a libéré les prisonniers français pour lui faciliter la tâche. Mais les éléments blanquistes (communistes autoritaires) avaient eu le temps de proclamer un comité de Salut Public qui n'inspirait rien de bon. Les internationalistes les plus en vue signaient alors une déclaration du conseil fédéral des sections parisiennes : *« Considérant que l'institution d'un comité de salut public aura pour effet essentiel de créer un pouvoir dictatorial qui n'ajoutera aucune force à la Commune, Attendu que cette institution serait en opposition formelle avec les aspirations politiques de la masse électorale dont la Commune est la représentation. Attendu en conséquence que la création de toutes dictatures par la Commune serait de la part de celle-ci une véritable usurpation de la souveraineté du peuple, nous votons contre. Paris le 2 mai 1871 : Andrieu, Langevin, Ostyn, Vermorel, V. Clément, Theiz, Sérailler, Avrial, Malon, Lefrançais, Pindy, Courbet, Girardin, Clémence, Arnould, Beslay, Vallès, Varlin, Jouve ».*

L'échec de la Commune eut de graves conséquences que Fernand Pelloutier explique ainsi : *« la section française de l'Internationale dissoute, les révolutionnaires fusillés, envoyés au bagne ou condamnés à l'exil, les clubs dispersés, les réunions interdites ; la terreur confinant au plus profond des logis les rares hommes échappés au massacre, telle était la situation du prolétariat au lendemain de la Commune... »*<sup>7</sup>. 30 000 fusillés, 38 000 prisonniers, 14 000 condamnations : au bagne, en prison, en exil ou mort, les forces vives de l'Internationale ne sont plus en France. Selon Pelloutier, cet état de fait explique la dérive individualiste que connut alors le mouvement libertaire français se coupant ainsi des milieux ouvriers. Il faut également souligner que l'immense prestige de la Commune fait évoluer bon nombre de militants italiens et d'anciens communards en exil (comme Paul Brousse) vers des conceptions insurrectionnalistes où prévaut l'action armée de petits groupes plutôt que l'organisation du mouvement ouvrier. Dans une période où, en France comme en Italie, la répression rend très difficile l'action syndicale, cette conception s'impose et met fin à l'Internationale. Cependant, une nouvelle génération de militants, marqués par la Commune, mais voyant l'échec de « la propagande par le fait », s'investissent à nouveau dans les syndicats : *« les syndicats se multiplièrent, et comme la propagande qu'y*

*faisaient les ouvriers intelligents, toute active qu'elle fut, était silencieuse et n'éveillait pas l'attention des sphères officielles, les idées socialistes allaient se propageant de jour en jour »<sup>8</sup>*

# Des Bourses du Travail au syndicalisme révolutionnaire français.

---

<sup>1</sup> PROUDHON Pierre-Joseph, « Qu'est-ce que la propriété ? », 1840.

<sup>2</sup> PROUDHON Pierre-Joseph, « Idée générale de la Révolution au XIX<sup>e</sup> siècle », 1848.

<sup>3</sup> BAKOUNINE Michel, cité in MANFREDONIA Gaetano, « Anarchisme et Changement social », ACL, Lyon, 2007.

<sup>4</sup> *Le terme communard est employé péjorativement par les versaillais, les partisans de la Commune utilisaient le terme « communeux ».*

<sup>5</sup> « Déclaration au peuple français de la Commune de Paris », 19 avril 1871, n°170 reproduit dans « La Commune en image », petite collection maspéro, Paris, 1982, pp. 48-49.

<sup>6</sup> *Se référer à l'excellent ouvrage de ZAIDMAN Pierre-Henry, « Le Mandat Impératif », Les Editions Libertaires & les Editions du Monde Libertaire, 2008.*

<sup>7</sup> PELLOUTIER Fernand, « Histoire des bourses du travail », 1902, Paris.

<sup>8</sup> PELLOUTIER Fernand, « Histoire des bourses du travail », 1902, Paris.